

Association
des constructeurs
de routes
et grands travaux
du Québec



Améliorer l'attractivité des contrats publics

par Isabelle Danis, ing.

Coordonnateur du secteur municipal, ACRGTQ



L'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTQ)

- Elle a été fondée en **1944**.
- L'ACRGTQ représente plus de **600** membres;
- Le rôle de l'ACRGTQ est de représenter et de promouvoir les intérêts de l'industrie de la construction en génie civil et voirie;
- L'association a le mandat de la négociation, de l'application et du suivi de la convention collective du secteur génie civil et voirie;

Association
des constructeurs
de routes
et grands travaux
du Québec



Moyens d'améliorer l'attractivité en fonction des étapes du projet





Appels d'offres

Moyens :

- Utiliser des délais adaptés entre l'appel d'offres et l'ouverture des soumissions;
- Choisir un moment propice pour l'appel d'offres;
- Donner des délais adaptés pour la pose des questions;
- Publier la totalité des questions et de leurs réponses aux soumissionnaires.



Durée de validité des soumissions

Moyens :

- Obtention préalable des autorisations et règlement d'emprunts pour diminuer le délai de validité des soumissions (BNQ 60 jours, MTQ 45 jours);
- Donner la date de début des travaux ou une flexibilité quant à celle-ci;
- Aviser l'entrepreneur avec diligence de l'octroi du contrat;
- Évaluation sérieuse des couts du projet (firme expérimentée) pour éviter de faire un appel d'offres pour un projet qui ne sera pas octroyé.



Avant-projet

Moyens :

- Étude géotechnique suffisamment précise (Construction du St-Laurent ltée c. Aluminerie Alouette inc.);
- Caractérisation détaillée des sols et agrégats à disposer;
- Consultation des divers intervenants (circulation, règlements, etc.);
- Recherche sérieuse des services enfouis (UE) et leur indication sur les plans.

Il peut s'ajouter d'autres études en fonction des particularités du projet.



Conception

moyens :

- donner suffisamment de temps pour qu'une conception de qualité soit effectuée;
- utilisation judicieuse des critères.





Plans et devis

Moyens:

- Standardiser les clauses des divers devis (dans une même ville, ou sur différents projets ou phases de projets);
- **Se tenir à jour avec les normes et guides appropriés (et mélanges, types de granulats, etc.);**
- **Indiquer les quantités exactes au bordereau;**
- **Mettre des items spécifiques pour chaque type d'opération ou de matériau;**
- Enlever les clauses désuètes;
- **Éviter les clauses reportant les risques autres que ceux de la réalisation à l'entrepreneur** (La Prairie c. Janin Construction (1983) Itée et Lac-St-Charles (Ville) c. Construction Choinière inc.);
- Pénalités proportionnelles au préjudice.



Gestion du projet et surveillance

Moyens :

- Ne pas s'ingérer dans la méthode de travail de l'entrepreneur;
- Donner rapidement l'information utile à l'entrepreneur;
- Travailler à obtenir un climat de collaboration.

Consultation visant à évaluer le niveau d'intérêt des entrepreneurs et des professionnels envers les marchés publics :

<https://www.acrgtq.qc.ca/app/uploads/2022/02/Etude-sur-les-marches-publics.pdf>



Paiements

Moyens:

- Faire diligence dans les autorisations de paiement, incluant ceux des travaux supplémentaires, ou à tout le moins, la partie des travaux supplémentaire n'étant pas en litige ;
- Éviter les chartes de paiement contraignantes ne permettant pas d'obtenir le juste prix pour les travaux supplémentaires ;
- Lorsqu'un prix est entendu, ne pas faire de révisions ultérieures de ce prix.

Coalition contre les retards de paiement dans la construction :

<https://www.acrgtq.qc.ca/app/uploads/2022/01/retardspaiements-rapport-final-20150226.pdf>

Administration

L'administration des contrats est en constant alourdissement.

Pour chaque problème rencontré (et même pas nécessairement fréquent), on a le réflexe d'ajouter un formulaire, une formation obligatoire, une attestation, bref, une formalité administrative de plus, et par ricochet augmenter les couts des projets.

Comme société, il est crucialement important que le système soit allégé, que les dédoublements soient évités.

Des vérifications sont essentielles, c'est certain, mais une révision des façons de faire avec cette idée d'allègement en tête rendra le système plus efficace, moins couteux et plus rapide et les donneurs d'ouvrage, les gestionnaires de projet municipaux en bénéficieront autant que les entrepreneurs.

Il y a aussi une tendance générale à se déresponsabiliser contre laquelle il faut lutter.



En conclusion

Non seulement vos contrats seront ainsi attractifs, mais vous diminuerez les risques de subir :

- des retards ;
- des frais supplémentaires ;
- un climat de travail difficile ;
- bien des litiges et judiciarisation ;
- l'augmentation du prix de vos contrats.